

ENSEIGNEMENT

La gouvernance des écoles réformée

Plus d'autonomie pour les écoles en 2019.
C'est l'essence des deux projets de décrets adoptés hier dans le cadre du Pacte d'excellence.

La commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté mardi, à l'occasion d'une rentrée anticipée, deux projets de décrets révisant en profondeur la gouvernance des écoles, avec l'espoir d'améliorer l'efficacité du système éducatif francophone.

Comme le préconise le Pacte pour un enseignement d'excellence - bouclé il y a près de deux ans par les acteurs scolaires, les établissements scolaires bénéficieront à l'avenir d'une plus grande

autonomie. Cette liberté sera toutefois contrebalancée par une responsabilisation renforcée.

Chaque école devra à cet effet conclure avec la Fédération un « contrat d'objectifs », lequel pourra varier en fonction du contexte social ou géographique de chaque établissement.

Pour atteindre ces objectifs, les directions d'école devront, en collaboration avec leur équipe pédagogique, élaborer un « plan de pilotage » pour une période de six ans.

« *Ce qui est co-construit (en interne) a plus de valeur que ce qui est imposé (de l'extérieur)* », aime à souligner la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH).

Pour s'assurer du bon suivi des objectifs, un corps de 88 « délégués aux contrats d'objectifs (DCO) » sera créé.

Répartis sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ceux-ci s'occuperont chacun d'une trentaine d'écoles au total. Ils travailleront sous l'autorité directe de neuf directeurs de zones (DZ).

Ces fonctionnaires seront désignés l'issue d'une procédure de sélection, avec défense devant jury.

Les 53 premiers DCO, et les quatre premiers DZ, devraient être désignés le 18 février prochain. Ils entreront théoriquement en fonction dans le courant du mois d'avril pour examiner les premiers plans de pilotage.

Le reste du contingent est, lui, attendu pour la rentrée de septembre 2019 seulement.

Ces deux décrets, qui constituent l'avant-garde d'une longue série de textes législatifs attendus avec impatience pour donner corps au Pacte d'excellence avant la fin de la législature, ont été approuvés mardi en commission par la majorité PS-cdH. L'opposition MR a voté contre. ■